

VILLE DE THUIN

1953



PROCESSION
SAINT-ROCH

DIMANCHE 17 ET LUNDI 18 MAI

GRANDE MARCHÉ MILITAIRE

ORGANISÉE PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE
AVEC LE CONCOURS DU COMITÉ SAINT-ROCH.

COMITÉ ORGANISATEUR :

Les Présidents d'Honneur :

Madame Omer Bernard.

Baron P. Gendebien-Pirmez.

Les Vice-Présidents d'Honneur :

Madame Vith Hennuy.

Auguste Maillard.

Charles Gendebien.

Le Secrétaire :

F. Piraux.

Le Président :

J. Hennuy.

Le Trésorier :

I. Bohain.

Les Commissaires :

Bastin Alb., Blampain R., Bohain A., Bohain V., Chatelle H., Corbugy G., Cuisenaire G.,
Deflandre M., Gérard M., Hennuy P., Lenom J., Quairiaux F., Ruth Ch., Wilbert G.

Délégué de l'Administration Communale :

Marc Dagnelie.

1953

ORDRE DU CORTÈGE

- | | |
|---|---------|
| 1. Grenadiers à Cheval | Thuin |
| 2. Comité | |
| 3. Sapeurs et Grenadiers de l'Empire | Thuin |
| 4. Zouaves Français | Thuin |
| 5. Les Matelots | Jumet |
| 6. Les Mousquetaires | Thuin |
| 7. Les Jeunes Zouaves | Aiseau |
| 8. Harmonie Royale | Thuin |
| 9. Pompiers Ville Haute | Thuin |
| 10. Pompiers Waibes | Thuin |
| 11. Les Volontaires | Gozée |
| 12. Garde Thudinienne | Thuin |
| 13. Marche Sainte Gertrude | Le Roux |
| 14. Fanfares Thudiniennes | Thuin |
| 15. Chasseurs Pompiers Ville Basse | Thuin |
| 16. Zouaves Pontificaux
(garde d'honneur Saint Roch) | Thuin |
| 17. Saint Roch | |
| 18. Le Clergé | |
| 19. Administration Communale | |

ORDRE DE MARCHÉ

DIMANCHE 17 MAI 1953

A 10 heures, Place de la Ville Basse, réception des sociétés étrangères.

A 13 heures, au Chant des Oiseaux, Réunion des Sociétés participantes pour la formation du cortège qui se mettra en marche à 13 heures 1/2 très précises.

ITINÉRAIRE : Chant des Oiseaux, rue de Stoupré, rue de la Celle, Drèves des Alliés, rue de Charleroi, Grand'Rue, Grand'Place, Nouvelle Rampe, Moustier, Eglise de la Ville Basse, rue St Nicaise, rue du Pont, Gare du Nord, Waibes, Place (arrêt de 45 minutes), Waibes, Gare du Nord, rue des Ecoles, rue Longue, rue du Pont, rue t'Serstevens, Moustier, rue du Curé, route de Ragnies, Piraille, Maladrie (arrêt de 45 minutes), Maroëlles, Béni-Chêne, Couture, Gare de l'Ouest, Chapelle Saint Roch, rue du Fosteau, Pont Marianne, Avenue de Ragnies, Moustier, rue t'Serstevens, Dislocation.

La remise des primes aux Sociétés étrangères aura lieu à l'issue du Cortège.



LUNDI 18 MAI 1953, à 10 heures,

GRANDE MESSE MILITAIRE EN MUSIQUE **CHANTÉE PAR LA CHORALE SAINTE CÉCILE**

A l'issue de la Messe, formation du Cortège qui se rendra à la Chapelle Saint Roch, Piraille, rue du Curé, Moustier, Nouvelle Rampe, rue d'en-Bas, Grand'Rue, Crépion, Grand'Rue.

A 13 heures 15, Place du Chapitre : L'Administration Communale procédera à la remise des décorations aux Marcheurs ayant 25 et 35 ans de participation à la Marche Saint Roch.

N. B. — Il sera tenu note pour la répartition des primes, de la tenue et de la bonne marche pendant toute la durée de la Procession. Il ne sera pas accordé de prime aux sociétés n'ayant pas effectué tout le parcours.

« La Marche Militaire Procession Saint Roch est l'une des plus anciennes du Pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Elle fut fondée après le siège de Thuin de 1654 et dura jusqu'au XVIII^e siècle. Elle fut réorganisée en 1866 après l'épidémie de choléra qui ravagea la ville ».

CONCOURS DE PHOTOS POUR AMATEURS

ORGANISÉ PAR LE COMITÉ

RÈGLEMENT

1. Les photos ne doivent pas être montées.
2. Elles doivent représenter une scène de la Marche.
3. Le nombre d'envois est illimité.
4. Les photos resteront la propriété du Comité.
5. Les négatifs des envois primés seront exigés avant paiement des prix.
6. Le Comité se réserve le droit de les reproduire sans indemnité.
7. Les photos devront parvenir au plus tard le 15 JUIN, au Président, M. Jules Hennuy, Grand'Rue, 5, à Thuin.



LISTE DES PRIX :

600 - 400 - 300 - 200 - 150 - 100 - 100 et 50 francs.